



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/201 ✓  
S/21228  
5 avril 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Points 29, 71 et 144 de la liste  
préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE  
LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 4 avril 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message qui vous est adressé par  
S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République  
d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous saurais également gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre des points 29, 71 et 144 de la liste préliminaire, et du Conseil  
de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Noor Ahmad NOOR

\* A/45/50.

ANNEXE

Lettre datée du 4 avril 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

Les Accords de Genève, qui ont établi une base juridique solide pour la solution politique pacifique de la situation concernant l'Afghanistan et qui sont entrés en vigueur il y a 20 mois, sont une réalisation marquante importante des Nations Unies. Le respect intégral de l'esprit et de la lettre de ces accords internationaux - dans lesquels vous avez joué un rôle éminent - aurait pu mettre fin pacifiquement à un conflit régional particulièrement long et sanglant et contribuer positivement à l'amélioration qualitative du climat international en général.

La Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan a commencé ses activités sur la base des dispositions des Accords de Genève dès l'entrée en vigueur de ceux-ci. La Mission de bons offices avait pour tâche de surveiller l'application suivie et sincère de l'esprit et de la lettre des Accords de Genève par les parties contractantes en faisant rapport régulièrement sur le résultat de ses enquêtes et sur ses conclusions. De l'avis du Gouvernement de la République d'Afghanistan, la Mission de bons offices ne s'est pas acquittée de ses tâches et de son mandat pour ce qui est d'évaluer l'application des Accords de Genève et d'insister auprès du Pakistan pour qu'il se conforme aux obligations découlant desdits accords et les respecte; en effet, malgré le retrait complet des troupes soviétiques de la République d'Afghanistan conformément aux Accords de Genève, toutes les sources et structures d'ingérence et d'agression armée manifeste contre l'Afghanistan continuent à exister et ont même pris des dimensions nouvelles et dangereuses.

En violation flagrante avec les Accords de Genève, aucun des centres d'entraînement militaire des extrémistes n'a été fermé non plus que leurs bureaux politiques et culturels en territoire pakistanais. Divers obstacles sont opposés au retour volontaire et honorable des réfugiés afghans dans leur patrie. Jusqu'à présent, le Pakistan a commis 9 050 actes de violation des Accords de Genève qui ont été portés à votre attention par 1 193 notes présentées à la Mission de bons offices. En fait, seul un élément constitutif des Accords de Genève, celui qui a trait au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan a été appliqué, tandis que deux autres, relatifs respectivement à la cessation de l'ingérence et de l'intervention et au retour des réfugiés, continuent à ne pas l'être.

Consciente de ce fait, l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/15, a souligné la nécessité d'appliquer pleinement les Accords de Genève et, dans son paragraphe 11, a insisté tout particulièrement pour que la Mission de bons offices continue à oeuvrer dans le strict respect des Accords de Genève. Les efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique et le Pakistan, qui essaient de limiter les Accords de Genève au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan seulement et d'empêcher la poursuite des travaux de la Mission de bons offices, contrairement auxdits accords, et malgré les objections du Gouvernement de la République d'Afghanistan dont les arguments juridiques sont parfaitement conformes aux Accords de Genève, ne peuvent en aucun cas être justifiés. Nous sommes fermement

convaincus que seule l'application intégrale de toutes les dispositions des Accords de Genève peut assurer la paix et la stabilité en Afghanistan et dans cette région stratégique.

La création du Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan, dont les tâches et le mandat n'ont pas encore été précisés, et le démantèlement de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan se situent à un moment où les vastes provocations et les actes d'agression armée à l'étranger contre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, qui est un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, ont pris des nouvelles formes dangereuses. Le coup d'état manqué que le Directeur général des services secrets du Pakistan a essayé récemment de monter contre le Gouvernement de l'Afghanistan est un exemple frappant de ces activités qui sont entièrement contraires à l'esprit et à la lettre des Accords de Genève et de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de l'Afghanistan espère que le mécanisme établi par la Mission de bons offices poursuivra ses travaux sur la base des Accords de Genève, dont la validité politique et juridique est certaine, et surveillera dûment l'application des Accords de Genève par toutes les parties intéressées, enquêtera sur toutes violations et vous tiendra au courant de l'évolution de la situation. Le Gouvernement afghan continuera à appuyer les activités de l'Organisation des Nations Unies et vos propres efforts pour vous acquitter avec succès de votre mandat en vue d'assurer une solution politique pacifique aux problèmes qui se posent en Afghanistan et aux alentours.

-----